

Grands emballages

Chapitre 6.6

Définition 1.2

Grand emballage

« Grand emballage, un emballage consistant en un emballage extérieur qui contient des objets ou des emballages intérieurs et qui :

.1 est conçu pour une manutention mécanique;

.2 a une masse nette supérieure à 400 kg ou une contenance supérieure à 450 l, mais dont le volume ne dépasse pas 3 m³. »

Codification des GRV 6.6.2

Chaque Grand emballage conforme doit porter une marque apposée de manière durable et lisible, placée dans un endroit bien visible. Le marquage doit comprendre les éléments suivants :



Suivi d'un code constitué de 3 caractères :

Code genre d'emballage (2 chiffres)

- Deux **chiffres** arabes indiquant le **genre d'emballage**:

50	Grand Emballage rigide
51	Grand Emballage souple

Ce code est à **deux** chiffres pour ne pas être confondu avec les codes des emballages standards

Code matériau

Une lettre indiquant le **matériau**

A	Acier
B	Aluminium
C	Bois naturel
D	Contreplaqué
F	Bois reconstitué
G	Carton
H	Plastique
L	Textile
M	Papier multi-plis
N	Métal (autre que l'acier ou l'aluminium)

Groupe d'emballage autorisé

- d'une lettre indiquant le groupe d'emballage autorisé dans cet emballage :

X → GE I/II/III

Y → GE II/III

Z → GE III

Mois et année de fabrication

Ils sont donnés sous le format « **MM AA** »

Le signe de l'État autorisant l'attribution de la marque

Il est donné au moyen du signe distinctif utilisé pour les véhicules automobiles en circulation routière internationale.

Le nom ou le sigle du fabricant

Le nom ou le sigle du fabricant et toute autre marque d'identification du Grand Emballage spécifiée par l'autorité compétente

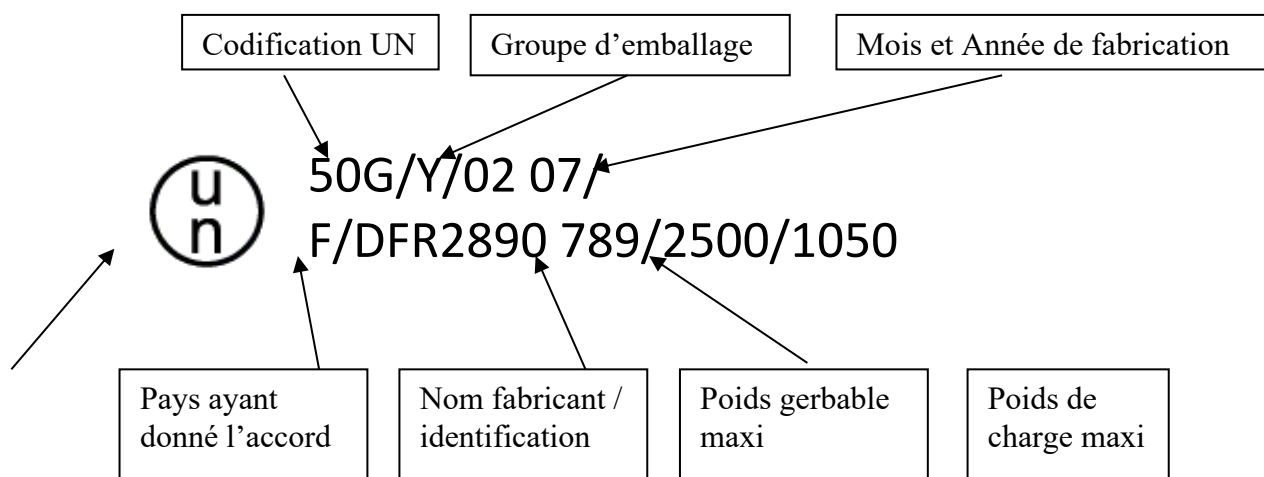
Le poids de gerbage autorisé

La charge appliquée lors de l'épreuve de gerbage, en kilogrammes. Pour les Grand Emballage non conçus pour être gerbés, le chiffre "0" doit être apposé

La masse brute maximale

La masse brute maximale admissible en kilogrammes.

Exemple de marquage



Grand Emballage en carton prévu pour emballer du groupe d'emballage II ou III fabriqué en Février 2007 avec un permis français , fabriqué par DFR sous la référence 2890 789, charge maxi 1050KG et il ne faut pas gerber plus de 2500 Kg par-dessus.